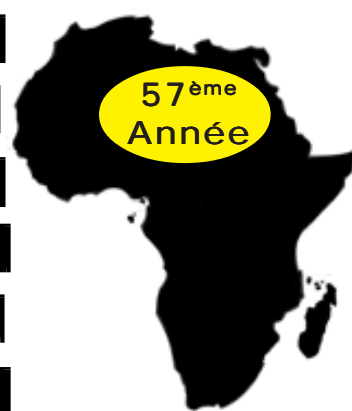


# LA SEMAINE AFRICAINE

[www.lasemaineafricaine.com](http://www.lasemaineafricaine.com)



N° 2914 du Mardi 28 Juillet 2009 - 57<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080

CONGO: 500 F.CFA - FRANCE: 1,5 Euro - Tél.: (242) 678.76.94 / 582.27.60 / 666.39.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Finances

«Il est vital, aujourd'hui, que le Franc Cfa acquière une autonomie»

(P.11)

## Coopération Congo-Banque Mondiale

Signature de deux accords de financement additionnel d'un montant de 10 milliards de F. Cfa

(P.3)

## Zain

Le concert «Mandela Day» à New York parrainé par Zain, un succès international



Plus d'un milliard de téléspectateurs ont suivi le concert «Mandela Day» (P.10)



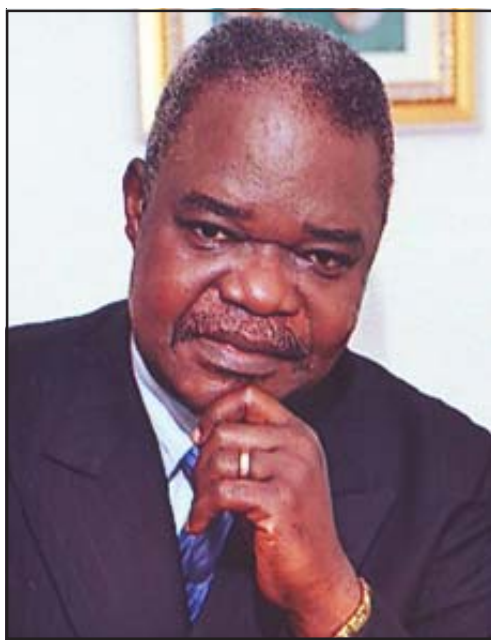
**Gardez le contrôle avec BlackBerry de Zain Congo**

## Cour constitutionnelle

### Rejet des recours et confirmation officielle des résultats de l'élection présidentielle

(P.16)

## Ange-Edouard Pongui, candidat non validé à l'élection présidentielle



«C'est le moment de féliciter le peuple congolais pour son grand courage»

(P.6)

## Atteinte à la sûreté de l'Etat

### Le colonel Ferdinand Mbahou arrêté et déféré devant le parquet, à Brazzaville

(P.3)

## **Coup d'oeil en biais**

Des associations humanitaires et de défense des droits de l'homme menacent d'accuser Ntumi devant la Cour pénale internationale

(P.6)

## Eglise au Congo: inculturation du langage chrétien

### Proposition d'un correctif sur le credo lingala



Abbé Castel Badiabo Nzaba

(9)

MAISONS SANS FRONTIERES CONGO

Développement durable, urbanisation cohérente: opération d'aménagement de la lagune de Tchikobo à Pointe-Noire



L'agencement de «La Nouvelle Espérance», sous l'impulsion du Président de la République, Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, ainsi que les dispositions juridiques et économiques prises, récemment, par l'Etat Congolais, particulièrement les lois sur les régimes domaniaux et fonciers, sur la promotion immobilière et la construction, garantissent le droit de propriété, ainsi que l'investissement privé sur l'ensemble du territoire na-



*La société MSF apporte une solution aux problèmes majeurs d'infrastructure et d'assainissement, à Pointe-Noire.*

frastructure et d'assainissement en plein centre-ville de Pointe-Noire, au travers des grands travaux réalisés dans le bassin de TCHIKOBO, conformément aux documents d'urbanisme (plans directeurs), l'opération d'aménagement et de construction d'immeubles dans le «lotissement ROC de TCHIKOBO», ambitionne de donner à la capitale économique un ensemble immobilier de grande envergure. Cet ensemble cohérent regroupe une zone d'activités tertiaires et une zone résidentielle de

grand standing, en harmonie avec son environnement. L'activité de promotion immobilière que développe la société «MAISONS SANS FRONTIERES CONGO» (MSFC), créatrice d'emplois et génératrice de ressources, exige des compétences, des techniques et un savoir-faire à la hauteur des exigences des partenaires économiques et des acquéreurs. L'aménagement et la construction du «lotissement ROC de TCHIKOBO» répon-



*Grâce à Maisons Sans Frontières, une cité moderne...*



*...est en train de naître au coeur du centre ville de Pointe-Noire.*

tional. L'Etat Congolais, à travers son adhésion au NEPAD et à l'OHADA, fonde un climat favorable pour les affaires, ce qui permet à notre pays d'obtenir une notoriété nationale et internationale de plus en plus large, face aux exigences de la mondialisation. Par la dynamique des institutions économiques de la CEMAC et de la CEEAC, de l'extension du port autonome de Pointe-Noire, de la route reliant Pointe-Noire à Brazzaville et du projet du pont route et

rails desservant Brazzaville et Kinshasa sur le fleuve Congo, le développement durable du Congo, de la région, de la sous-région et de la zone du Golfe de Guinée, pointe à l'horizon. L'impact de l'habitat en milieu urbain peut contribuer, pleinement, au développement durable du Congo, par la création de nouveaux espaces constructibles et de promotion immobilière. La société «MAISONS SANS FRONTIERES CONGO» (MSFC), en apportant une solution aux problèmes majeurs d'in-



*Le «lotissement ROC de TCHIKOBO», ambitionne de donner à la capitale économique un ensemble immobilier de grande envergure.*

dent, pleinement, aux objectifs du développement économique durable du Congo, tels que programmés par le Gouvernement. Les équipes qui constituent la société «MAISONS SANS FRONTIERES CONGO» (MSFC) bénéficient de l'expérience déjà acquise dans le secteur de la promotion immobilière, avec comme bases la qualité, le dynamisme, la rigueur, la maîtrise technique, la bonne gestion et le respect de l'aménagement urbain.

Cour constitutionnelle

# Rejet des recours et confirmation officielle des résultats de l'élection présidentielle

La cour constitutionnelle a, officiellement, proclamé, samedi 25 juillet 2009, les résultats de l'élection présidentielle du 12 juillet 2009. Après avoir rejeté, pour manque de preuves, les recours introduits par cinq candidats de l'opposition dont un indépendant, la cour constitutionnelle a confirmé les résultats de l'élection présidentielle, donnant ainsi le président Denis Sassou Nguesso réélu dès le premier tour, avec 78,61% des suffrages exprimés. Nous publions, ci-après, des extraits des deux décisions de la cour constitutionnelle à ce sujet.

## Décision n°005 Sur la recevabilité des recours

- Considérant que l'article 53 alinéa 1 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle dispose: «L'élection du président de la République peut être contestée devant la cour constitutionnelle dans les cinq jours qui suivent la publication des résultats provisoires par le ministre en charge des élections»;

- Considérant que les résultats provisoires des élections ont été publiés le 15 juillet 2009; que les requêtes de messieurs Dzon Mathias, Miérassa Clément, Tchibinda-Kouangou Jean-François et Mizidy Bavoueza Ernest Bonaventure, enregistrées, au greffe de la cour constitutionnelle, les 17 et 21 juillet 2009, ont été introduites dans les délais prescrits; qu'elles sont, dès lors, recevables en la forme;

- Considérant que la requête de Monsieur Kinfoussia Guy Romain est introduite à la cour constitutionnelle le 22 juillet 2009, soit plus de cinq jours après la publication des résultats provisoires par le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation le 15 juillet 2009; qu'elle est, par conséquent, irrecevable;

## Sur le fond

- Considérant que les recours de Messieurs Dzon Mathias, Miérassa Clément, Tchibinda-Kouangou Jean-François et Mizidy Bavoueza Ernest Bonaventure portent sur le même objet et visent les mêmes fins: l'annulation totale de l'élection du 12 juillet 2009; qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une décision unique;

- Considérant qu'aux termes de l'article 57 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 susvisée, la cour constitutionnelle peut, sans instruction préalable, rejeter, par décision motivée, les requêtes irrecevables ou ne contenant que des griefs qui, manifestement, ne peuvent avoir une influence sur les résultats de l'élection;

- Considérant que les requérants excipent, à l'appui de leurs requêtes, la violation des dispositions des articles 120 et 121 de la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale prescrivant respectivement les causes d'annulation totale ou partielle des élections et les cas d'annulation conditionnelle laissés à l'appréciation du juge constitutionnel;

Considérant qu'ils allèguent que dans les départements du Pool, des Plateaux, de la Likouala, du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou, de la Bouen-

za, dans la commune de Pointe-Noire précisément dans les arrondissements 1 Lumumba et 2 Mvoumvou et dans la commune de Brazzaville à Bacongo précisément, de nombreuses irrégularités ont faussé les résultats du scrutin, de manière déterminante, savoir, le défaut d'isoloirs, le déplacement d'urnes, la corruption, la distribution des sommes d'argent, le bourrage des urnes, le gonflement et la non-maîtrise du corps électoral, le transfert d'électeurs;

Mais, considérant que l'article 56 alinéa 3 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle dispose: à la requête doivent être annexées les pièces produites au soutien des moyens»;

Considérant que les allégations des requérants, qui procèdent par de successives affirmations non étayées de preuves, manquent de pertinence; que, dans ces conditions, les requêtes de messieurs Dzon Mathias, Miérassa Clément, Tchibinda-Kouangou Jean-François et Mizidy Bavoueza Ernest Bonaventure ne sont pas fondées et encourent rejet».

## Décision n°006

- Considérant que les procès-verbaux, en provenance des bureaux de vote, révèlent, au niveau national, les résultats suivants:



Gérard Bitsindou.

Inscrits: 2.078.802 ;  
Votants: 1.380.651;  
Bulletins nuls: 38.409;  
Suffrages exprimés: 1.342.242.

- Considérant que les résultats obtenus par chaque candidat sont les suivants:  
Anguios Nganguia-Engambé: 4.064 soit 0,30%;  
Joseph Kignoumbi Kia Mboundou: 100.181 soit 7,46%;  
Mathias Dzon: 30.861 soit 2,30%;  
Jean Ebina: 1.797 soit 0,13%;  
Ernest Bonaventure Mizidy Bavoueza: 3.594 soit 0,27%;  
Bertin Pandi-Ngouari: 2.749 soit 0,20%;  
Jean François Tchibinda-Kouangou: 5.475 soit 0,41%;  
Denis Sassou Nguesso: 1.055.117 soit 78,61%;  
Clément Miérassa: 3.305 soit 0,25%;  
Marion Michel Mandzimba Ehouango: 2.612 soit 0,19%;  
Guy Romain Kinfoussia: 11.678 soit 0,87%;  
Joseph Hondjuila Miokono: 27.060 soit 2,02%;  
Nicephore Antoine Fylla Saint-Eudes: 93.749 soit 6,98%.

- Considérant que l'examen des procès-verbaux de l'élection du président de la République, scrutin du 12 juillet

2009, n'appelle aucune observation majeure de nature à modifier substantiellement les résultats de l'élection;

- Considérant que l'article 59 de la Constitution dispose: «Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. «Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, vingt jours après, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour». «Est déclaré élu au second tour, le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés»;

- Considérant que le candidat Denis Sassou Nguesso a obtenu 1.055.117 voix, soit 78,61% des suffrages exprimés; qu'il y a lieu, en conséquence, de le déclarer élu président de la République au premier tour du scrutin, décide: (article 3) le candidat Denis Sassou Nguesso, ayant obtenu 1.055.117 voix, soit 78,61% des suffrages exprimés, est élu président de la République, au premier tour du scrutin.

## Coopération Congo-Banque Mondiale

# Signature de deux accords de financement additionnel d'un montant de 10 milliards de F. Cfa

Le gouvernement congolais et la Banque mondiale ont signé, le 21 juillet 2009, au Ministère de l'économie, des finances et du budget, à Brazzaville, deux accords de financement additionnel des projets relevant du secteur de l'éducation de base et de la santé. Evalués à 10 milliards de F. Cfa, ces deux accords ont été paraphés, du côté congolais, par M. Pacifique Isoibeka, ministre de l'économie, des finances et du budget, et Mme Marie Françoise Marie-Nelly, directrice des opérations de la Banque Mondiale pour la République du Congo, en présence des ministres Rosalie Kama-Niamayoua, de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation, et Emilienne Raoul, de la santé, des affaires sociales et de la famille.

Il s'agit, des financements qui permettent aux unités en charge du Praebase (Projet d'appui à l'éducation de base) et de lutte contre le Sida, de poursuivre les activités prévues dans les conventions de financement, préalablement signées avec l'I.d.a (Association internationale de développement). En matière d'éducation, cet accord de financement additionnel prévoit de renforcer

les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle. Il va faciliter le financement des actions liées à l'amélioration de la qualité des ressources humaines dans l'enseignement de base, l'augmentation de l'offre des services éducatifs, la mise à disposition du matériel didactique, et l'appui à la jeunesse non scolarisée et aux peuples autochtones. Dans le secteur de la santé,



Pacifique Isoibeka.

ce nouvel accord permettra de financer les actions complémentaires dans la lutte contre le V.i.h-Sida, afin de réduire la prévalence de cette pandémie et d'améliorer la prise en charge des personnes vivant avec le Sida.

Alain Patrick MASSAMBA

## Atteinte à la sûreté de l'Etat

# Le colonel Ferdinand Mbahou arrêté et déféré devant le parquet, à Brazzaville

On aurait pensé à une fiction, et pourtant, c'est la réalité. En exil, en France, il se disait être «chef d'Etat-major général» des Forces armées loyalistes, «en guerre contre le pouvoir putschiste de Monsieur Sassou Nguesso, pour rétablir la démocratie pluraliste» au Congo. Le colonel Ferdinand Mbahou, ancien directeur de la sécurité présidentielle sous le régime du président Pascal Lissouba, s'était affublé du grade d'officier général des «Forces armées loyalistes». En octobre 2008, à Paris, au cours d'une rencontre de l'opposition, il avait déclaré: «Notre vrai problème, c'est de faire partir Monsieur Sassou Nguesso, parce que le problème du Congo, c'est lui... Nous n'avons rien à négocier avec Sassou Nguesso».

Et pourtant, le 11 juillet dernier, à la veille de l'élection présidentielle, Ferdinand Mbahou cherche à embarquer, à Cotonou (Bénin), dans un vol d'Inter Air pour Brazzaville. La compagnie refuse de le prendre, n'ayant pas reçu l'aval des autorités congolaises. On se souvient que la veille du scrutin présidentiel était marquée, entre autres, par la psychose créée par le mot d'ordre de désobéissance civile lancée par un leader de l'opposition.

Finalement, Ferdinand Mbahou fait le voyage de retour, après 13 ans d'exil, le 15 juillet dernier, par le vol d'Inter Air pris à Cotonou. Le «chef d'Etat-major général des Forces armées loyalistes» est rentré, librement, dans la capitale congolaise, sans être inquiété, à l'aéroport, par les services de renseignements. Quelques jours après, il se met à visiter certaines autorités nationales. C'est ainsi qu'il rend visite au ministre à la présidence de la République, chargé de la défense nationale, des mutilés de guerre et des anciens combattants. Remarquant cet activisme, les services l'interpellent le 23 juillet, pour l'entendre sur les propos qu'ils tenaient en exil, notamment sur l'existence de ces fameuses «Forces armées loyalistes». Le colonel Mbahou rentre libre chez lui, après cette première audition. Mais, il est convoqué, de nouveau, le lendemain. A l'issue de cette seconde audition, il est déféré, le 24 juillet, devant le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville, pour «atteinte à la sûreté de l'Etat» et détenu à la maison d'arrêt.

Le «chef d'Etat-major général des Forces armées loyalistes», une armée en exil, a été entendu, uniquement, sur l'existence de cette armée, à travers les propos qu'il a, lui-même, tenus durant certaines rencontres à Paris, en 2008. Le colonel Mbahou aurait rétorqué que ces «Forces armées loyalistes» ne sont qu'une vue de l'esprit. Mais, après son arrestation, des déclarations tapageuses des «Forces armées loyalistes» fusent sur Internet, pour exiger sa libération.

Il y a lieu de se demander pourquoi le colonel Mbahou, qui se fait appeler «général» et qui se considère comme le «chef d'Etat-major général des Forces armées loyalistes» est-il revenu au pays, sans négocier son retour, en pensant que l'Etat congolais ne lui tiendra jamais rigueur des propos guerriers tenus en exil contre le pouvoir de Brazzaville? Pourquoi n'a-t-il pas craint pour sa propre sécurité, en cherchant à rentrer, à tout prix, au pays, malgré ses discours de guerre? Etait-il sûr des appuis intérieurs, pour se protéger contre toute tentative d'arrestation? Autant de questions qu'on peut se poser. On se croirait vraiment dans une fiction, car un officier sensé n'agirait jamais comme il l'a fait.

Devant la justice congolaise, il lui faudra répondre des chefs d'accusation d'atteinte à la sécurité extérieure et à la sûreté intérieure de l'Etat. Il lui faudra démontrer les «éléments dont ils disposent dans le cadre de ses Forces armées loyalistes», lui qui se disait, en exil, être «en état de guerre contre le régime de Brazzaville». Mais, son arrestation ne veut pas dire que le Congo est contre le retour de ses fils et filles encore en exil. Au contraire, toutes les forces vives de la nation sont, aujourd'hui, unanimes pour que les Congolais en exil regagnent leur pays, sans peur, pour consolider, ainsi, l'unité nationale. Le cas du colonel Mbahou et ses «Forces armées loyalistes» est un échec que la justice congolaise essaiera de démêler, pour y mettre toute la lumière.

MM.

## SMIB (Semi Marathon International de Brazzaville)

### La sixième édition court sur «Le Chemin d'Avenir»

La 6ème édition du SMIB (Semi Marathon International de Brazzaville) s'engage, déjà, sur le Chemin d'Avenir, le 12 août 2009, à Brazzaville, en accompagnant la célébration du 49ème anniversaire de l'indépendance du Congo et la cérémonie de prestation de serment du Président de la République réélu, Son Excellence Denis Sassou Nguesso.

Une fois de plus, le Semi Marathon International de Brazzaville consolide sa vocation de manifestation populaire, sportive et festive de la jeunesse congolaise, africaine et mondiale.

De la première édition à la 6ème, le SMIB est devenu un espace où l'on court sur monts et vallées du Congo, pour ramener la paix au cœur de la jeunesse. Une jeunesse, désormais, arrimée aux valeurs olympiques d'unité, d'amitié, de progrès et de rêve d'édification d'un meilleur avenir pour l'humanité. Sans s'attarder sur la différence des couleurs de peaux, de langues et d'ethnies, parce que solidaire à un même monde aux couleurs arc-en-ciel.

Côté organisation, le SMIB monte de plus en plus en puissance, grâce à son Comité de direction et au Spon-

sor officiel, le Groupe SNPC, qui apporte régulièrement l'énergie du pétrole au sport. Favorisant, chaque année, la course à pieds de milliers des jeunes de tous les départements du Congo, d'Afrique et du reste du monde.

Ainsi, foulée après foulée, les Marathonniennes et Marathonniens tracent, dans la persévérance, le circuit des valeurs de paix retrouvée, d'amitié consolidée et de dépassement de soi dans le fair-play. Célébrant avec panache l'esprit olympique consistant à voir l'Etre humain agir PLUS VITE — PLUS HAUT — PLUS FORT.

Michael MBOUNGOU-KIONGO  
Président Commission  
Communication  
Comité de Direction du SMIB

MINISTERE DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE / CABINET  
DIRECTION DES RESSOURCES / FINANCIERES  
01300

## AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un consultant chargé de la formation en passation des marchés selon les procédures de la Banque Mondiale Niveau 1 aux responsables et cadres administratifs du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille

### 1. Contexte et justification:

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Programme de Développement des Services de Santé (PDSS).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord y relatif, il est impérieux de renforcer la capacité du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille et des structures qui interviendront, de manière directe ou indirecte, dans l'exécution du PDSS, afin de minimiser les risques liés à la passation des marchés susceptibles d'entraver la bonne exécution de ce programme. Cette formation constitue l'une des mesures qui ont été prises par le Ministère en matière de passation des marchés au titre de l'accord du don lors des négociations.

### 2 - Objectifs:

L'objectif de la formation est d'aider les responsables et cadres administratifs en charge de la passation des marchés au sein des structures qui relèvent du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille à passer des marchés de travaux, fournitures de biens et de services ainsi que des contrats de consultants

conformément aux directives de la Banque Mondiale.

### 3 - Profil du consultant:

Le Consultant doit être un cabinet de réputation internationale, spécialisé dans la formation du personnel en gestion fiduciaire (passation des marchés, gestion financière, audit, etc.) et ayant une expérience confirmée en passation des marchés des projets de développement notamment les projets financés par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, ...

Le personnel clé de la mission devra être un Expert International en passation de marchés, titulaire d'un diplôme universitaire d'ingénieur, ou de gestion, sciences juridiques, en particulier droit public ou administration publique (minimum Bac+4) et ayant une expérience confirmée en formation et avoir conduit au moins trois missions similaires, une expérience de cinq années minimum dans la gestion effective des marchés publics et un minimum de trois (3) années d'expérience professionnelle dans le domaine des procédures de passation des marchés selon les procédures de la Banque mondiale;

### 4 - Durée:

La formation sera assurée en une session de quinze jours.

Les dates définitives seront arrêtées par les deux parties contractantes.

### 5 - Manifestation d'intérêt:

Le Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille invite, par conséquent, les candidats intéressés à manifester leur intérêt à réaliser la mission décrite ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant les capacités techniques à exécuter les prestations sollicitées notamment brochures et références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé, etc. Sur cette base, une liste restreinte de consultants ayant les qualifications requises sera établie, en conformité avec les Directives «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition mai 2004, mis à jour octobre 2006».

La sélection du cabinet se fera par la méthode basée sur la Qualification des consultants.

### 6 - Envoi des manifestations d'intérêt:

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, au plus tard, le 18 août 2009, à l'adresse suivante: Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille Cabinet

Direction des Ressources Financières  
Située: derrière la Direction des Etudes et de la Planification (à côté de l'OMS /CONGO – dans l'enceinte du Laboratoire National de Santé Publique - Bâtiment abritant, jadis, la Direction Générale de la Population) – E-mail: minsante.pdss@yahoo.fr - Brazzaville – République du Congo

N.B. Les consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Références détaillés auprès du Cabinet du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille / Direction des Ressources Financières-Tél.: 571 85 62 / 667 22 29

E-mail: minsante.pdss@yahoo.fr.  
Le 24 juillet 2009

La Directrice de Cabinet

Marie Céline TCHISSAMBOU – BAYONNE



Message de félicitations du Bureau Exécutif National  
du Rassemblement Citoyen (RC) à Son Excellence  
Monsieur Denis SASSOU NGUESSO

● Après la proclamation officielle, le samedi 25 Juillet 2009, des résultats de l'élection présidentielle du 12 juillet 2009, par la Cour Constitutionnelle, le Bureau Exécutif National du Rassemblement Citoyen (RC) adresse ses vives et chaleureuses félicitations à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, pour sa brillante réélection à la Présidence de la République, dès le premier tour, avec un score admirable de 78,61% des suffrages exprimés.



● A travers ce score, le peuple congolais confirme sa totale adhésion au Projet de Société proposé par le Candidat du Rassemblement de la Majorité Présidentielle (RMP) et pour le soutien duquel les Militants, Militantes et Sympathisants du Rassemblement Citoyen (RC) se sont pleinement investis, durant la campagne électorale.

● Le Bureau Exécutif National du Rassemblement Citoyen (RC) exprime son entière disponibilité, en tant que Parti membre du RMP, à accompagner le Président de la République, pour la réussite de son Projet de Société, durant le nouveau septennat.

*Fait à Brazzaville, le 27 Juillet 2009*

Pour le Bureau Exécutif National

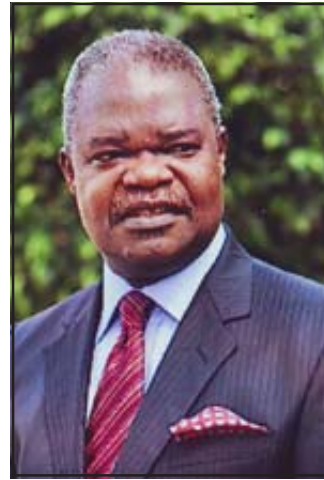
Le Président

Claude Alphonse N'SILOU

Ange-Edouard Pougui, candidat non validé à l'élection présidentielle

«C'est le moment de féliciter le peuple congolais pour le grand courage»

Candidat de l'U.pa.d.s à l'élection présidentielle, Ange Edouard Pougui avait vu sa candidature être invalidée par la cour constitutionnelle, le 18 juin 2009, pour manque de précision sur son domicile et manque de preuve sur sa résidence permanente au Congo, durant les 24 derniers mois. L'ancien premier ministre, aujourd'hui dans l'opposition, n'a pas participé à l'élection présidentielle du 12 juillet 2009. Dans une déclaration rendue publique à son domicile, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville, jeudi 23 juillet dernier, au cours d'un point de presse, Ange Edouard Pougui critique ce scrutin comme étant une «mascarade» et considère la victoire du président Sassou Nguesso comme une fuite en avant, avant de féliciter l'attitude du «peuple congolais, pour le grand courage dont il fait montre par un fort taux d'abstention». Nous publions, ci-après, l'intégralité de sa déclaration.



Ange Edouard Pougui

Le 12 juillet 2009, les Congolais étaient appelés à élire leur président, pour un mandat de sept ans, dans le cadre d'un processus électoral chaotique et vicié, au cours duquel la Constitution et la loi électorale n'ont jamais été respectées par l'un des candidats, M. Denis Sassou Nguesso, président en exercice qui brigait un nouveau mandat. Pour éviter toute surprise désagréable, le président candidat avait pris soin de choisir ses concurrents via la cour constitutionnelle. J'ai, donc, été éliminé de la course, pour des raisons bassement politiques, car le candidat président, qui a une phobie atavique des élections, ne voulait prendre aucun risque, en affrontant un vrai challenger, disposant, par ailleurs, d'un potentiel électoral sûr et qui lui aurait donné du fil à retordre. Mais, l'arbitraire et l'injustice dont l'U.pa.d.s, ses militants, ses sympathisants et moi-même avons été victimes, loin d'entamer ma détermination et mon engagement pour le pluralisme démocratique, m'ont, au contraire, convaincu de la noblesse et du caractère sacré de ce combat dans lequel je me suis investi à la fin des années 80.

C'est pourquoi, au sein de mon parti, l'U.pa.d.s, la vraie victime de ce complot permanent ourdi par le pouvoir, je me suis joints, activement, aux autres forces démocratiques et patriotiques, notamment aux candidats des partis du Front des partis de l'opposition congolaise (F.p.o.c), pour exiger une élection propre le 12 juillet 2009. Malgré toutes les démarches entreprises, le président Sassou, plus préoccupé par son intérêt personnel que par l'intérêt national, a choisi de faire un passage en force, dans le but de se maintenir au pouvoir. Naturellement, l'U.pa.d.s, le principal parti de l'opposition, a appelé au boycott du scrutin du 12 juillet 2009, pour ne pas avoir à cautionner cette mascarade électorale. A cet égard, il n'est qu'à relever le caractère fantaisiste et erratique du corps électoral, fixé tantôt à 2.228.000 électeurs par le ministre de l'administration du territoire, tantôt à 1.800.000 électeurs par le président de la Conel, puis à 2.078.802 électeurs par le même ministre de l'administration du territoire, lors de la publication des résultats, pour se convaincre de la volonté manifeste du pouvoir de

frauder. Pour réaliser cet «hold-up» électoral, les membres de la Conel, tous rattachés hiérarchiquement au ministère de l'administration du territoire dont le titulaire est, par ailleurs, secrétaire général à la présidence de la République, les préfets, sous-préfets, chefs de quartiers, chefs de villages, maires et administrateurs-maires, étaient programmés pour assurer la victoire du président candidat, duquel ils attendaient un retour d'ascenseurs, à savoir, le maintien à leurs postes respectifs. Ainsi, la falsification des résultats et le bourrage des urnes, pour la plupart non scellées, ont transformé ces commis de l'Etat, en grands électeurs! Dès lors, ce scrutin sans règle devenait sans enjeu ou plutôt, son seul enjeu restait la réponse des électeurs à la consigne de boycott donnée par l'U.pa.d.s et les candidats des partis membres du Front des partis de l'opposition congolaise. Ainsi, le peuple congolais, la presse nationale et internationale, les acteurs politiques ainsi que les observateurs impartiaux, ont compris que le taux de participation était devenu l'unique enjeu de cette élection majeure.

Si, de son côté, le pouvoir et ses lièvres électoraux, ont appelé le peuple à aller voter massivement, l'U.pa.d.s et l'opposition lui ont demandé de rester à la maison, en signe de deuil national. Le pouvoir qui avait mobilisé des moyens humains et financiers de l'Etat pour sa campagne et qui se vantait d'avoir reçu des dons en argent des populations des différentes départements de notre pays, comme contribution à la campagne de son candidat, attendait, avec assurance, le taux de participation au soir du 12 juillet 2009.

La réponse du peuple congolais au pouvoir est sans appel. Il a choisi de ne pas se déplacer pour voter. Les bureaux de vote sont restés partout déserts, donnant ainsi raison à l'opposition. En effet, le taux d'abstention, amplifié d'une part par l'invalidation de notre candidature, portée par de nombreux électeurs déçus d'avoir été privés de leur candidat, d'autre part, se situe entre 90% et 95%. Il constitue un véritable camouflage pour le pouvoir et son candidat président qui sont ainsi lourdement sanctionnés. Le plébiscite dont a rêvé Monsieur Sassou, à travers

cette pseudo-élection, s'est évanoui et s'est transformé en échec politique comme en 1992. Le général président avait rêvé d'Austerlitz, ce fut la Brézina. Mais où donc sont-elles passées ces foules que l'on nous présentait comme la manifestation de l'attachement au président candidat? Pourquoi n'ont-elles pas pris d'assaut les bureaux de vote après avoir reçu billets de banque, pagnes, chemises, tee-shirts, casquettes et autres gadgets? Les caravanes bruyantes, les portraits géants du grand guide, «bâtisseur infatigable» omniprésents sur les panneaux et les façades des immeubles, les banderoles géantes barrant toutes les rues de nos villes et villages, n'ont-ils pas réussi à convaincre les électeurs? Le message issu des urnes, ce 12 juillet, est on peut plus clair: le peuple congolais n'accorde plus sa confiance à un régime dictatorial et prévaricateur qui l'affame, entretient la peur et le maintient dans la pauvreté, pour mieux l'asser-

vir. Sous d'autres cieux, le président Sassou aurait démissionné après un désaveu aussi cinglant. Mais, le général Denis Sassou Nguesso a choisi la fuite en avant, en s'attribuant, contre toute évidence et sans vergogne, un taux de participation de 66,42% et un score de 78,6%. Tout ceci est surréaliste et grotesque, au regard des images des télévisions internationales ainsi que celles diffusées par les chaînes nationales.

L'attitude du président Sassou ne surprend guère, il est et demeure «l'auteur du coup d'Etat» permanent sous lequel il maintient le Congo depuis 1997 caractérisé par l'organisation d'élections truquées, depuis 2002. C'est le moment de féliciter le peuple congolais, pour le grand courage dont il a fait montre, ce 12 juillet 2009, en refusant d'avaliser la mascarade électorale du président candidat. C'est pour cette raison que, dès à présent, je me tiens debout avec le peuple qui, bravant la peur, se bat, avec lucidité et détermination, afin de s'approprier son destin. Enfin, le dialogue entre les forces vives de la nation demeure, me semble-t-il, l'unique moyen de réinventer un nouveau consensus national, de conclure un nouveau contrat social, afin d'éviter une implosion sociale qui suivrait fatalement, les avertissements réitérés qui viennent du peuple. L'autisme dont fait montre M. Sassou et les siens ne paient pas en politique comme ailleurs et je rends M. Sassou et son système comme seuls responsables des conséquences regrettables d'une telle attitude. Vive le Congo! Vive la Démocratie!

Le président Sassou Nguesso, un excellent danseur de la «Moon walker»!

Samedi 25 juillet 2009, le président Denis Sassou Nguesso a commémoré les 45 jours du décès de son gendre, feu président El Hadj Omar Bongo Ondimba, décédé le 11 juin 2009. Une messe d'action de grâce a été dite en l'église Sainte Radegonde d'Oyo, dans le département de la Cuvette, en présence de plusieurs ministres et de Jacques Joachim Yhombi Opango. A cet événement, s'est ajouté l'anniversaire de la naissance de Yassine, la petite-fille du président Sassou et deuxième enfant de feu Edith-Lucie Bongo Ondimba, laquelle fêtait ses dix-huit ans d'âge. La famille s'est recueillie, ensuite, sur la tombe d'Edith Lucie Bongo Ondimba. Puis, un repas a été servi, naturellement, aux convives, sur la rive gauche de l'Alima. Là, des décibels de musique pop ont été déversés. C'est à cette occasion que le président de la République s'est révélé un excellent danseur de la «Moon walker», la célèbre danse de l'icône de la musique pop, Michael Jackson. En tout cas, les Congolais ont découvert, étonnés, en regardant les images diffusées sur les chaînes de télévision Télé-Congo et D.r.t.v (Digital radio et television) que leur président n'excellait pas seulement dans le rumba, mais qu'il est aussi à l'aise, même avec les danses qu'exhibent les plus jeunes.

Ses cultures saccagées, une jardinière tombe en syncope à Talangai

D'une valeur de plus de 705.000 francs, les cultures saccagées, dans la matinée du mercredi 22 juillet 2009, par des hommes en uniforme et armés, dans la ceinture maraîchère de Talangai, l'arrondissement 6 de Brazzaville, ont, comme on pouvait s'y attendre, produit des effets inattendus. Dépassée par l'horreur de la désolation constatée dans son jardin, la maraîchère la plus touchée par cette lâcheté est tombée en syncope, sur-le-champ. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital. Le général Ndengué, directeur général de la police nationale, a fait une descente à la ceinture maraîchère de Talangai, pour rassurer les jardiniers qui y travaillent. Les coupables ont été vite rattrapés par les agents de la police nationale, sous la conduite de son directeur général. Mais qu'advient-il?

Les agents de la Force publique seraient-ils mal formés?

On ne peut pas ne pas se poser une telle question, au regard des actes posés par certains hommes en uniforme et armés. La semaine dernière, à Ouézé, les populations ont assisté, étonnées, au pillage en règle d'une boutique appartenant à un ressortissant ouest-africain par des policiers. Ces derniers ont emporté des téléphones portables, après avoir frappé, à la tête, le propriétaire. Selon des témoins, ces policiers circulaient dans un véhicule de patrouille. L'un des éléments en est descendu, avant de s'introduire dans la boutique. Ses collègues ont fait le reste. On ne sait pas pourquoi ils ont agi ainsi. Le boutiqueur n'était-il pas en règle? Lui reprochait-on quelque chose? En tout cas, ce genre de comportements qui frisent le non Etat porte atteinte à l'honneur de la force publique. Il y a un travail d'éducation à faire encore, dans les rangs des jeunes qui embrassent le métier des armes.

Le partage de l'éléphant s'annonce difficile, constate l'hebdomadaire «Le Patriote»

Denis Sassou Nguesso, qu'on le veuille ou non, a été réélu à la magistrature suprême du Congo, pour un nouveau septennat. L'heure est, aujourd'hui, aux préparatifs de la prestation de serment qui, selon toute vraisemblance, interviendra à la veille de la fête nationale. Puis, dans les heures qui suivront, la nouvelle équipe gouvernementale pourrait être publiée. Dans cette perspective donc, les états-majors des partis et associations politiques, ainsi que les personnalités qui ont soutenu le candidat Denis Sassou Nguesso, s'activent pour «presser» le président, à les considérer, alors qu'il réfléchit, déjà, à la composition du gouvernement. Mais, pour notre confrère, «Le Patriote», un journal proche du pouvoir de Brazzaville, «Le partage de l'éléphant se révèle difficile mais, le président réélu devrait tenir compte de la contribution des hommes et femmes relevant des différents protagonistes de cette victoire, à savoir: le R.m.p, l'I.n.p, le R.d.d, le M.c.d.d.i, l'U.f.d, le P.c.r, les individualités, ...», avant de suggérer que «le nouveau président devrait éviter la concentration du pouvoir entre des mains inexpertes... l'utilisation des cadres corrompus... il devrait combattre les antivaleurs et s'atteler à la moralisation de la vie publique, notamment la lutte contre l'impunité.» Sera-t-il écouté?

Des associations humanitaires et de défense des droits de l'homme menacent d'accuser Ntumi devant la Cour pénale internationale

Devant les violences dont sont victimes les populations du département du Pool de la part des adeptes du pasteur Ntumi, dont la plupart sont membres du C.n.r (Conseil national des républicains), son parti, des associations internationales humanitaires et de défense des droits de l'homme menacent d'accuser le président du C.n.r devant la Cour pénale internationale, pour les crimes contre l'humanité commis pendant et après la guerre dans le département du Pool. En effet, malgré le fait que le C.n.r se soit muté en un parti politique, la violence armée qui caractérise encore cette formation, la place loin des partis politiques. «Le C.n.r est une simple bande armée à l'image de celles de Thomas Lubanga, en République Démocratique du Congo, et Charles Taylor, au Libéria», accusent ces organisations. Pour cette raison, le président-fondateur du C.n.r devrait répondre des actes criminels commis par ses hommes. Mais, ces associations voudraient, dans un premier temps, rassembler plusieurs témoignages sur lesdits crimes, pour constituer leur dossier judiciaire, avant de déposer leur plainte à la Cour pénale internationale.

**Eric-Pressing**  
**PRESSING DE LUXE**  
 Situé au coeur économique de: \* Brazzaville  
 rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,  
**ERIC-PRESSING**  
 ERIC  
 \* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec  
 \* R = Remplissant toutes les conditions de lavage  
 \* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait  
 \* C = Compétence qui fait la différence  
 PRESSING  
 \* P = Professionnel confirmé  
 \* R = Reste fidèle au bon service  
 \* E = Entretien de qualité inégalable  
 \* S = Service non stop  
 \* S = Sollicité par les clients exigeants  
 \* I = Incomparable, toute la ville en parle  
 \* N = Nommé ERIC-PRESSING  
 \* G = Garantit la longévité de nos vêtements  
 Faites confiance à notre pressing de luxe

**L'IMPRIMERIE SAINT PAUL**  
 L'Imprimerie Saint-Paul est notre institution. Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, nous consulter. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'Imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au service commercial.  
 Les Attachés commerciaux près le Directeur Général  
 Blaise BIKINDOU  
 Tel: (242) 560.39.11  
 ou 666.43.09  
 Benoit A.K.  
 MIKALOUBANZA  
 Tel: (242) 525.35.17  
 L'ISP: 74 ans de savoir-faire à vous plaire

# Professeur André-Patient Bokiba: Jean Baptiste Tati Loutard, tel que je l'ai connu

**E**n préambule à cette évocation, je voudrais retenir deux dates. La première: le 4 juillet 2009, Tati Loutard nous quitte la veille de l'ouverture du deuxième festival panafricain d'Alger, quarante ans après la première édition de cette manifestation où la délégation congolaise -Tati Loutard en était-avait organisé l'esclandre d'une rébellion contre l'essentialisme de la négritude senghorienne, avec la collusion d'un certain Stanislas Spero Adotevi, auteur en 1972 de «*Négritude et négrologues*».

La deuxième: le 27 février 2009, la librairie des «*Dépêches de Brazzaville*» organisait, en collaboration avec Télé-Congo, un enregistrement de sa série «*Rencontres avec*» consacré à Jean-Baptiste Tati Loutard, émission qui consiste à mettre un écrivain en face d'un panel d'hommes de cultures autour de l'œuvre de l'auteur invité. J'ai eu, ce jour-là, l'honneur d'ouvrir la rencontre, avec Jean-Baptiste Tati Loutard, en lui posant les premières questions. À la fin de l'enregistrement, j'eus le privilège d'obtenir une dédicace de son volume d'«*Œuvres poétiques*» réédité par Présence Africaine, avec une introduction d'Arlette Chemain. Le texte de la dédicace dit ceci: «*Au professeur André-Patient Bokiba, mon ancien étudiant devenu grand critique littéraire, ces «œuvres poétiques», en hommage confraternel*». Certes, ses ouvrages qu'il m'offrait étaient toujours accompagnés d'une dédicace. Mais, cette dernière dédicace a la particularité de résumer parfaitement l'histoire d'une relation avec Tati Loutard, dans ma carrière d'enseignant-chercheur: je la ressentirai toujours comme l'onction d'un maître, la reconnaissance du modeste travail de critique auquel je m'attelle depuis quelques années.

J'ai connu Jean-Baptiste Tati, d'abord à l'école des lettres du Centre d'enseignement supérieur (C.e.s.b), en 1966. En cette année de propédeutique littéraire, Jean-Baptiste Tati, alors assistant de littérature nègre, nous initia à la littérature nègre, avec un cours sur «*La Tragédie du Roi Christophe*» d'Aimé Césaire. Nous découvrions ainsi un texte d'une résonance et d'une puissance auxquelles les programmes français de l'enseignement littéraire ne nous avaient pas habitués. Tati m'avait ouvert les portes de l'univers césairien qui devait accompagner les lectures hors programme de mes études littéraires à l'université de Nantes.

J'ai retrouvé Jean-Baptiste Tati Loutard, neuf ans plus tard, en 1975, lorsque, sur avis favorable du doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Jean-Baptiste Tati Loutard, j'ai été recruté en qualité d'assistant au département de lettres modernes où enseignaient Arlette et Roger Chemain dont j'avais lu les thèses de troisième cycle par prêt-inter, lors de ma première année de doctorat, en Sorbonne. Cette même année, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Loutard, furent créés, en lieu et place du département de lettres modernes, un département de langue et littérature françaises et un département de littératures et civilisations africaines dont la direction me



André-Patient Bokiba.

fut confiée: l'université de Brazzaville fut ainsi la première des universités d'Afrique francophone à ouvrir un département de littérature africaine. Cette initiative audacieuse nous permit, plus tard, d'organiser périodiquement des journées d'études du département de littératures et civilisations africaines qui nous valent, à l'extérieur, d'être considérés comme l'école de critique littéraire de Brazzaville.

Jean-Baptiste Tati Loutard participa à la rédaction des textes fondateurs de l'université de Brazzaville: je le revois dans l'amphithéâtre du rectorat, avec des interventions dont la ligne directrice affirmait la responsabilité de l'universitaire dans la construction nationale, une sorte d'exaltation de l'intelligence dans le développement du pays.

Si, en décembre 1975 ou le mois suivant, Jean-Baptiste Tati Loutard quitte l'université pour entrer au gouvernement issu du mouvement du 12-12, il demeurera attaché au département de littératures et civilisations africaines, notamment à travers sa participation assidue aux conseils du département: c'est avec lui que fut décidée l'introduction de l'enseignement de la littérature congolaise dans les programmes du département de littératures et civilisations africaines.

Je vais clore là cette facette de la personnalité de Tati Loutard professeur, un enseignant animé d'une profonde passion pour son métier, au point d'avoir donné, régulièrement, ses enseignements jusqu'au moment de faire valoir ses droits à la retraite, un critique littéraire d'une immense culture et d'une grande subtilité qui participait assiduellement à nos colloques.

J'ai appris, ensuite, à connaître l'écrivain, le poète Tati Loutard, au rythme de la parution de ses recueils de poèmes et de nouvelles et de ses romans, une œuvre accompagnée en contrepoint d'une méditation assidue sur son expérience créatrice dans les aphorismes de «*La vie poétique*». Le lieu n'est pas ici, de toute évidence, de plonger dans la substance de cette œuvre immense. Qu'il suffise de rappeler que la poésie de Tati Loutard ayant pris ses distances avec la négritude senghorienne, est, de part en part, traversée par la passion congolaise, au croisement des éléments et des événements, une méditation sur le temps: le rapport au temps s'offre comme une vision du passé, réceptacle de mythes et de légendes qui participent tant de la culture du terroir du poète que d'une sorte d'inter-culture universelle dérivée d'un ensemble indistinct de civilisations. La

perception du passé a pour objet d'offrir au présent une source vivifiante, un faisceau de repères destinés à fixer la conduite de l'homme, dans la mesure où elle permet de fixer les éléments latents et permanents de la condition humaine, dont le thème récurrent de la mort, «*l'humiliation ultime*».

La poésie de Tati Loutard, qui confère à la femme une dimension centrale, s'alimente à la source symbolique des éléments de son terroir, la mer, la terre, l'arbre, l'oiseau et le soleil, selon un axe qui va des sombres profondeurs des abysses aux hauteurs des espaces vertigineux du ciel et des étoiles.

Une œuvre d'une telle envergure et d'une telle profondeur ne pouvait manquer de retenir l'attention des spécialistes. Elle fut, abondamment, primée, même en dehors de

que prit Tati Loutard de former un jury dont j'étais membre qui octroya au romancier le prix Enrico Mattei de littérature.

Jean-Baptiste Tati aura été une figure centrale de la fratrie des écrivains congolais. L'amitié de Sylvain Bemba, de Théophile Obenga, de Tchichelle Tchivela, de Tchicaya U Tam'si trouve son écho paratextuel dans les dédicaces et les épigraphes qui marquent, en toute confraternité, le seuil des ouvrages des uns et des autres. Au-delà du cercle congolais dans lequel j'inclusais volontiers Arlette Chemain, une des meilleurs exégètes de son œuvre, la poésie de Tati Loutard résonne de la présence d'autres écrivains, tels Langston Hughes, James Baldwin, Edouard Maunick, Nicolas Guillen.

Au-delà de la création poéti-

quement pétri de modestie et de discrète élégance, d'un esprit habité de ce sens de la relativité des choses et des êtres qu'inspire la connaissance des hommes et du monde, d'un homme tout de disponibilité, de courtoisie et d'écoute, cultivant l'humour comme subtilité poétique du regard sur les êtres et sur les choses.

Puisqu'il me faut conclure, je voudrais rappeler que Tati Loutard nous a laissé, en héritage, une œuvre poétique, narrative et critique, colossale. À la cérémonie de clôture du colloque organisé le 20 au 22 novembre 2008 sur les vingt ans de la disparition de Tchicaya U Tam'Si, par l'association «*Les Rencontres littéraires congolaises*», en partenariat avec le département des littératures et civilisations africaines de l'université Marien Ngouabi, nous avons annoncé la tenue, cette année, d'une rencontre internationale sur Jean-Baptiste

Tati Loutard. Plus que jamais, la disparition de Tati Loutard nous fait obligation, à nous universitaires, femmes et hommes de lettres et de culture congolais d'abord, à plus d'un titre, de réussir cette manifestation d'hommage à l'un des plus grands d'entre nous.

«*C'est sûr, ô poète, l'herbe ne poussera pas*

*Autour de ton nom:  
Ton Verbe est la Source qui nous fournit en eau vive,  
Et les âmes de tous les braves en reverdissent*».

Ces vers d'un poème de Tati Loutard, parmi de nombreux autres, intitulé «*La mort du poète*» dédié à Langston Hughes célèbrent l'immortalité de l'artiste, l'impérissable gloire posthume du poète. En revisitant son œuvre, nous proclamerons l'inaltérable présence de Tati Loutard parmi nous.

Jean-Baptiste Tati Loutard, tel que je l'ai connu, était un grand auprès de qui l'on se sentait grand. Merci Tati Loutard, adieu grand.

André-Patient BOKIBA

Professeur de littérature  
Université Marien Ngouabi



Jean-Baptiste Tati Loutard.

l'espace francophone. Parmi les nombreux prix qu'il reçut, je me bornerai à citer le Grand Prix pour le rayonnement de la langue française de l'Académie française, pour l'ensemble de son œuvre, en 1992. J'avais, à cette occasion, accompagné le lauréat à la réception de sa distinction, au siège de la prestigieuse institution du Quai Conti.

Jean-Baptiste Tati Loutard aura été un promoteur inlassable de la littérature congolaise. Son «*Anthologie de la littérature congolaise d'expression française*» (Éditions Clé, 1977) dont le pendant critique fondateur sera le «*Panorama critique de la littérature congolaise contemporaine*» de Roger Chemain et Arlette Chemain-Degrange (Présence Africaine, 1979) n'est pas étrangère à la notion de littérature nationale. En 2003, la publication, en collaboration avec Philippe Makita, de la «*Nouvelle Anthologie de la littérature congolaise*» (Éditions Hatier International) actualise l'essor de notre production littéraire avec la montée en ligne de nouveaux auteurs. Dans cette veine de la défense-et-illustration des lettres congolaises, Tati Loutard restera un découvreur: si un de ses poèmes du recueil «*Le Dialogue des Plateaux*», rend hommage à Alphonse Diob, un des nos étudiants, jeune poète mort précocement à la fin des années 70, on connaît le rôle déterminant que le ministre de la culture Tati Loutard joua dans la carrière de Sony Labou Tansi qu'il recruta, dans son cabinet, pour le décharger de ses tâches d'enseignant de collègue et lui donner le loisir d'écrire. À propos de Sony, je me rappelle aussi l'initiative

que, Jean-Baptiste Tati Loutard a été un homme d'une immense culture, un fin connaisseur et un ardent amateur de l'art. L'université Marien Ngouabi lui doit l'acquisition d'un des Gotène les plus prestigieux qui décore le bureau du doyen de la Faculté des lettres. De nombreux poèmes de Tati Loutard -ut pictura poesis-, notamment «*la série des nus*» de «*L'Ordre des phénomènes*» sont de brillants morceaux de critique picturale. Un poème de «*Les Normes du temps*» est consacré à Franklin Boukaka. Mais, c'est par ses «*Libres mélanges*» que Tati Loutard nous introduit dans l'univers mythique de l'école de peinture de Poto-Poto, avec des textes lumineux sur Marcel Gotène, Guy-Léon Fylla, Faustin Kitsiba, Philippe Ibara Ouassa et Eugène Malonga. Mais, l'on peut dire que la culture, chez Jean-Baptiste Tati Loutard, était davantage un état d'esprit, un art de vivre, la conduite de l'expérience d'une perception transfiguratrice du réel qu'une question d'infrastructure. J'ai, du reste, déploré, dans mon intervention à la conférence nationale, le tribut que certains édifices à vocation culturelle de notre capitale avaient payé à la construction de bâtiments à usage administratif ou commercial, dans le cadre du plan quinquennal 1982-1986. C'est de justesse que l'on avait pu sauver la fresque de l'ancienne direction générale de la culture que les concepteurs de l'immeuble de l'A.r.c n'avaient pu ou voulu intégrer dans le projet architectural de verre et d'acier. Puisqu'il me faut conclure, je dirai que je garderai de Tati Loutard le souvenir d'un tem-

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 668.24.72 / 678.76.94

Journal édité par la Commission épiscopale des moyens de communication sociale.

**Président:**  
Mgr Jean GARDIN  
Préfet apostolique  
de la Likouala

**Vice-président:**  
Mgr Anatole MILANDOU,  
Archevêque de Brazzaville

### Directeur de Publication:

Joachim MBANZA  
**Secrétaire de rédaction**  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 668.24.72  
**Saisie&Montage (PAO):**  
Atelier La Semaine  
Africaine

**Service Commercial:**  
Brazzaville:  
Tél. 666.39.69/500.77.76

## Tarifs pour abonnement

Congo: retrait sur place

3 mois: 8.400 F Cfa

6 mois: 16.800 F Cfa

1 an: 33.600 FCfa

Expédié par la Poste:

3 mois: 11.500 F Cfa

6 mois: 23.000 F Cfa

1 an: 46.000 F Cfa

France et Afrique francophone:

3 mois: 48 Euros

6 mois: 90 Euros

1 an: 180 Euros

Autres pays d'Europe

et d'Afrique:

3 mois: 52 Euros

6 mois: 95 Euros

1 an: 190 Euros

Asie et Amérique:

3 mois: 55 Euros

6 mois: 100 Euros

1 an: 200 Euros

Nous acceptons les chèques français et les virements à notre compte - CCP 9.991 85 B Paris  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



## Radio Magnificat 93.7 FM, votre Radio, à votre service !

Pour vos:

- Communiqués nécrologiques
- Communiqués divers - Annonces
- Messes en direct
- Reportages radio et vidéo (messe, mariage et autres événements)
- Publi-reportages (faire connaître vos activités, écoles, entreprises, etc.)
- Production des documentaires vidéo
- Production et montage des clips vidéo pour vos chants
- Production et montage des spots publicitaires audio et vidéo
- Diffusion de spots publicitaires, etc.

Tout est fait avec amour !  
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment ! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 - 543 12 30 - 952 17 68

E-mail: [radio.magnificat@yahoo.fr](mailto:radio.magnificat@yahoo.fr)

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des (Euvres (CIO), près du CHU, derrière l'ambassade de Chine

Archidiocèse de Brazzaville: Basilique Sainte-Anne du Congo

L'abbé Joseph Yongolo a célébré ses 30 ans de sacerdoce

15 juillet 1979-15 juillet 2009, il y a exactement 30 ans, depuis que l'abbé Joseph Yongolo Kéoua, recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, a été ordonné prêtre par Mgr Barthélemy Batantu, archevêque de Brazzaville, de vénérable mémoire, en la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo. L'eucharistie marquant l'action de grâce à Dieu, pour ce grand jubilé a été célébrée, le mercredi 15 juillet 2009, en la basilique Sainte Anne du Congo. «Si vous demeurez dans mon amour, vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libre» (Jn 8,32). C'est par ces paroles des Ecritures Saintes, choisies comme devise pour son entrée au presbyterium, il y a 30 ans, que l'abbé Yongolo a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette messe. Trente ans au service de Dieu et des hommes, de l'aventure sacerdotale et de fidélité au Christ, cela fait beaucoup.



L'abbé Joseph Yongolo Kéoua, l'heureux jubilaire.

C'était en présence de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, administrateur apostolique d'Owando et président de la Conférence épiscopale du Congo, de nombreux prêtres parmi lesquels les abbés Léonard Milongo, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, Gervais Protais Yombo et Antonio Mabiala, respectivement recteurs des grands séminaires de théologie et de philosophie de Kinsoundi (Brazzaville), Messin Prosper Massengo, secrétaire général de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale). Il y avait aussi des religieux, religieuses, parents et amis de l'abbé Yongolo. La messe était animée par la scholas popu-

laire, et les deux chorales de cette paroisse. Au début de son homélie, pour exprimer sa joie, le recteur de la basilique Sainte-Anne a rendu grâce à Dieu, en chantant avec toute l'assemblée chrétienne, le Magnificat. Question pour lui, sans doute, de s'identifier à Marie, l'humble servante de Dieu.

Qui est l'abbé Joseph Yongolo?

Prêtre du diocèse de Kinkala, il fait sa première expérience pastorale auprès du père Didace Malanda à la basilique Sainte-Anne du Congo. Au bout d'un an, il est affecté au petit séminaire de Mbamou en qualité d'économiste, de professeur de latin, des sciences naturelles et d'histoire-

géographie. Il assume en même temps les fonctions de coopérateur à la paroisse de Mbamou.

Un an après, il est affecté à Kinkala comme curé de paroisse. Envoyé aux études en France en 1986, il suit d'abord une formation dans les mass-média à Lyon, à Cilles et Strasbourg. Il est ensuite admis aux Facultés catholiques de Paris et à l'Ecole de hautes études sociales, à la rue du Maire. Il est vicaire à mi-temps à la paroisse Saint Jacques de Montrouge. En 1993, il revient pour quelques mois au pays. Mais suite à une demande de l'évêque de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, à l'évêque de Kinkala, il part pour les Antilles comme «Fidei donum». Il y a desservi, tour à tour, les paroisses de

trois rivières, Morne à l'eau, Marie Galante et Saint François, pendant dix ans. En bon missionnaire du Christ, il quitte la Guadeloupe pour la France.

L'abbé Joseph Yongolo a passé trois ans à Chambéry en Savoie, comme curé de l'ensemble paroissial Saints Joseph et Pierre de Mache. Après tous ces services rendus à ces Eglises sœurs, il décide de rentrer au pays en avril 2008. A l'issue d'une entente entre l'archevêque de Brazzaville et l'évêque de Kinkala, il est momentanément affecté à la basilique Sainte-Anne, paroisse de ses premières amours missionnaires, qu'il retrouve 30 ans après, comme curé-recteur. Après avoir mis son expérience pastorale, et de la ges-

Le Pape est en voie de guérison

Le P. Federico Lombardi, le porte-parole du Vatican, a annoncé que la radiographie de la fracture au poignet de Benoît XVI, réalisée ce samedi, a montré que celle-ci était en bonne voie de guérison. Il a précisé, dans un communiqué, que le contrôle médical s'est déroulé dans une salle voisine de la résidence où le pape poursuit ses vacances, aux Combes, dans la Vallée d'Aoste.

La visite de contrôle a commencé vers 11h40. Elle «a duré environ une demie heure et a donné d'excellents résultats», a-t-il souligné. «Le contrôle médical a montré que l'évolution est bonne et conforme aux attentes», a-t-il ajouté.

Le P. Lombardi a précisé que lors de la visite, la résine avec laquelle le poignet du pape avait été immobilisé a été enlevée, puis remplacée.

Etaient présents à la visite, toujours selon le directeur de la salle de presse du Vatican: le Dr. Patrizio Polisca, médecin personnel du pape et le Dr. Pierluigi Berti, également médecin au Vatican; le Dr. Manuel Mancini, chef du service orthopédique de l'hôpital d'Aoste, qui a opéré le pape, avec son assistante, la doctresse Laura Mus; le radiologue de l'hôpital d'Aoste, le Dr. Massimiliano Natrella; et le Pr. Vincenzo Sessa, chef du service orthopédique de l'hôpital «Fatebenefratelli» de Rome, spécialiste qui collabore avec les services de santé du Vatican.

«Le Pr. Sessa suivra le Saint-Père sur le plan orthopédique à son retour à Castel Gandolfo et à Rome: sa présence a donc jeté les bases d'une continuité et d'une assistance médicale adéquate au Saint-Père», a souligné le P. Lombardi.

«Une fois le contrôle terminé, le Saint-Père a salué et remercié cordialement toute l'équipe médicale pour son service», a-t-il conclu.

tion des biens de l'Eglise au service de la basilique Sainte-Anne, l'abbé Yongolo rejoindra son diocèse d'origine, où il assumera les fonctions d'économiste. Ceci, pour aider ce pasteur plein de zèle apostolique, et qui a rehaussé partout où il a servi (Guadeloupe et France), l'image de l'Eglise catholique qui est au Congo, à atterrir en douceur au pays, après une longue absence de 23 ans.

Dans son homélie, le curé-recteur de la basilique Sainte-Anne a retracé certains moments de grands souve-

nirs, qui ont marqué sa vie d'enfance, de jeune séminariste et de prêtre. A ceci, ajouter ces nombreux témoignages dont nous avons fait connaissance. D'abord celui de son jumeau de promotion, le père Ange Mampouya-Malouanga en mission d'études au Gabon. D'autres témoignages sont venus de France, de la Guadeloupe et de l'Allemagne.

Abbé Eric Paul GOMA  
Prêtre du diocèse de Kinkala

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire

Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P.: 14745, B/ville -Tél.: (242) 662.43.35 //516.70.79  
E-mail:pchimene@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

«CIELUX TELECOM CONGO»  
Société A Responsabilité Limitée au capital de 10 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM 09 B 1505

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), sis rez-de-chaussée de l'Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI), Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le 19 février 2009, dûment enregistré à Brazzaville, à la recette de Bacongo, le 19 février 2009, Folio 032/5 n°173, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Toutes activités se rapportant, directement ou indirectement, aux télécommunications (la téléphonie, le téléfax, la transmission et le transport des données et de la voix, des signaux et les télécommunications par satellite);  
- A cet effet, la société pourra effectuer toutes opérations de télécommunication, gestion de réseaux, services informatiques, tous services liés à l'internet à la vidéo, à la télésurveillance, la location de circuits et toutes opérations annexes ou connexes à l'objet social;

Dénomination: la société prend la dénomination de: «CIELUX TELECOM CONGO»;

Siège social: Brazzaville (République

du Congo), provisoirement domicilié en l'Etude du Notaire soussigné,

Boîte Postale: 14 745;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: 10 000 000 de Francs CFA;

Gérance: Madame MUIBU NGOY est nommée en qualité de gérant non statutaire, pour une durée d'un an;

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 février 2009;

RCCM: La société a été immatriculée sous le numéro CG-BZV-RCCM-09-B-1505.

Pour avis

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire

REMERCIEMENTS

Monsieur A. M. Samba remercie tous les amis et connaissances, les mutualistes de Banaguynemer, de Juventus-Club et les collaborateurs de la Division des Ressources Humaines de Total E & P Congo, pour leur assistance, lors du décès de son épouse, née DIANZINGA Pepeche Corine, survenu le 19 mai 2009, à la clinique Guenin de Pointe-Noire.



IN MEMORIAM

Jacques TOUKEBANA  
«Tu es poussière et tu retourneras à la poussière»  
(Genèse 3, 19b)

Ces paroles se sont accomplies sur la personne de Tâata Jacques TOUKEBANA, le 27 juin 2009, 18h10mn, dans sa 83<sup>ème</sup> année, au C.h.u de Brazzaville. Courageux, généreux, loyal, travailleur, il l'était. Ceux qui l'ont connu et fréquenté, à Kimbuta, son village natal (district de Mbandza-Mpoudi), témoignent.

Arrivé à Brazzaville, dans les années 1950, il a travaillé dans les sociétés de la place. Finalement, il s'est lancé dans l'agriculture qui fut sa carrière. Il a élevé ses huit enfants dans la discipline, le respect de la personne humaine et du bien d'autrui. Il a été enterré le 8 juillet 2009, au cimetière privé de Sangolo. Angélique Mbandza, secrétaire comptable de La Semaine Africaine, remercie, sincèrement, M. Joachim Mbanza, directeur du journal, ses collègues, ses ami(e)s et connaissances, du soutien financier, matériel, moral, qu'ils lui ont apporté, lors de cette douloureuse épreuve. Que Tâata Jacques Toukébana, alias La Kola, repose en paix!

Sénat italien

Le Cardinal Bertone présentera l'encyclique «Caritas in veritate»

Mardi 28 juillet 2009, à l'invitation du président Renato Schifani, le secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le cardinal Tarcisio Bertone, présentera l'encyclique «Caritas in veritate» au Sénat italien. Déjà, mercredi 22 juillet, le cardinal Bertone a revu, avec le pape, certains détails sur la présentation, dans la résidence du Val d'Aoste où Benoît XVI passe ses vacances.



Tes enfants: Jacqueline, Angélique, Véronique, Louze, Flore, Steve, Léna; tes petits-fils, tes petites-filles, tes arrière-petits-fils ne t'oublieront jamais.

# Eglise catholique au Congo: inculturation du langage chrétien Proposition d'un correctif sur le credo Lingala

La langue est le canal le mieux indiqué pour communiquer le message. C'est pourquoi, l'horizon conceptuel doit répondre à l'horizon de sens ou de la signification qui renvoie à un élément référentiel précis. D'où les concepts doivent exprimer quelque chose de réel dans l'univers d'un peuple. C'est justement dans cette perspective que nous voudrions remettre sur la sellette le Credo lingala professé dans notre pays, en vue de voir si tous les articles de foi tels qu'ils y sont formulés renferment une signification adéquate par rapport à notre grille linguistique ou nos radars épistémologiques et par rapport à la sémantique originelle et originale du texte latin. Notre but ici est donc d'inciter chaque communauté croyante à s'approprier d'après ses propres registres langagiers ou son univers de sens, le message divin reçu, sous peine pour elle de vivre dans un non-sens langagier permanent.

Notre réflexion s'inscrit dans la dynamique des recommandations du Magistère sur l'inculturation du langage chrétien. En effet, sa Sainteté le Pape Paul VI, dans sa déclaration du 31 juillet 1969 à Kampala disait : « Votre Eglise doit être avant tout catholique [...]. Mais, cette première réponse étant donnée, il nous faut passer à la seconde : l'expression, c'est-à-dire le langage, la façon de manifester l'unique foi peut être multiple et par conséquent originale, conforme à la langue, au style, au tempérament, au génie, à la culture de qui professe cette unique foi. Sous cet aspect, un pluralisme est légitime, même souhaitable [...]. En ce sens, vous pouvez et vous devez avoir un christianisme africain [...]. Vous pourrez formuler le catholicisme en termes absolument appropriés à votre culture et vous pourrez apporter à l'Eglise catholique la contribution précieuse et originale de la négritude dont, à cette heure de l'histoire, elle a particulièrement besoin ».

Abordant dans la même perspective des enjeux de l'évangélisation inculturée en Afrique, le Pape Jean-Paul II déclarait ce qui suit aux chrétiens zairois (actuels congolais) : « L'un des aspects de cette évangélisation est l'inculturation de l'Evangile, l'africanisation de l'Eglise. Plusieurs m'ont confié qu'elle vous tient très à cœur, et à bon droit. Cela fait partie des efforts indispensables pour incarner le message du Christ [...]. L'africanisation recouvre des domaines larges et profonds, qui n'ont pas encore été assez explorés, qu'il s'agisse de langage pour présenter le message chrétien d'une façon qui atteint l'esprit et le cœur des zairois, de la catéchèse, de la réflexion théologique, de l'expression plus adaptées dans la liturgie ou l'art sacré des formes communautaires de vie chrétienne ».

Ces deux déclarations du Magistère de l'Eglise soulignent l'importance combien grande de trouver des expressions évidentes et exactes qui manifestent l'unique foi catholique, qui rejoignent l'entendement ou le cadre conceptuel du peuple à évangéliser, et par conséquent, qui contribuent à l'incarnation et à l'enracinement du message de Jésus Christ. C'est effectivement dans ce contexte que nous voudrions revoir et revisiter la traduction de l'un des énoncés dogmatiques contenus dans le Credo lingala qui, disons-le déjà, ne favorise pas la saisie ou la compréhension

adéquate du contenu révélé, parce qu'elle est, a priori, purement et simplement littérale. En effet, le texte du Credo lingala en usage dans notre



«Vous pourrez formuler le catholicisme en termes absolument appropriés à votre culture...», dixit Paul VI, en 1969, à Kampala.

pays, surtout au nord, se présente comme suit: «Nakoyamba Nzambe, Tata na nguya nionso, mosalisi wa likolo na nse. Nakoyamba Yezu Kristo, mwana wa ye se moko, mokonzi wa biso, ake-lami moto na nguya ya Spiritu Mosemba, abotami na Ngondo Maria, ayoki bwale na ndembe ya Pontio Pilato, abakemi na kuruse, awi, akundami, asundi na limbe, asekwi na bawi, mokolo mo misato, amati o likolo, azali bwa o loboko lo mobali Nzambe, Tata na nguya yonso, nde akouta wana kokata libanza li batu bazali mpe li batu bawi. Nakoyamba Spiritu Mosemba, Ecclesia Mosemba Catholica, bosangani bo basemba, bolimbisi bo bikuna, bo-sekwi bo batu banso, bomoi bo loboko. Amen!».

Dans cette traduction lingala, nous mettons en évidence l'article V du credo, c'est-à-dire «asundi na limbe». Ce même article est traduit en latin par «descendit ad inferos» et en français «est descendu aux enfers». Nous constatons, avec amertume et angoisse terminologiques, un fossé sémantique considérable entre la version originale latine et sa version française par rapport à la traduction en lingala. En effet, le terme «limbe», employé dans la version lingala, ne renvoie pas à la réalité que nous professons, étant donné que la translittération du limbe français en lingala ne renvoie pas à la même signification. Si le limbe français correspond au «lieu» (qui n'est pas le ciel et non plus l'enfer) où les enfants, meurent sans baptême, attendent les fins dernières, le limbe lingala n'a aucun élément référentiel dans le champ linguistique congolais.



Abbé Castel Badiabo Nzaba.

D'où l'impossibilité de saisir ce à quoi ce terme lingala renvoie (se réfère). Ainsi dirions-nous que cette formulation du cinquième article du credo lingala n'a aucun ancrage dans notre culture congolaise et constitue donc un véritable non-sens par rapport à elle. Convaincu du fait que cette formule lingala n'est pas encore objectivement conforme

morts. Le Catéchisme de l'Eglise catholique l'exprime clairement en ces termes: «Le séjour des morts où le Christ mort est descendu, l'écriture l'appelle les enfers, le sheol ou Hadès parce que ceux qui s'y trouvent sont privés de la vision de Dieu».

Comme nous pouvons le constater, la formule littéraire «asundi o mboka bawa» est facilement compréhensible, d'autant plus qu'elle a l'avantage de traduire une réalité existentielle dans le weltanschauung (la vision du monde) des congolais, celle du séjour des morts; surtout que nous avons une croyance forte au monde des esprits des ancêtres. D'ailleurs, cette traduction reçoit ses lettres de créance, avec la traduction kikongo (munukutuba) qui formule ce cinquième article du credo comme suit: «yandi me kulumuka na sika ya bantu ya kufua». Cela a bel et bien un sens ou une résonance profonde dans notre univers congolais. D'où nous pouvons attester que c'est aussi par cette procédure de retraduction de certaines formules dogmatiques, en des termes significatifs et des concepts du terroir, que le contenu de la foi peut s'enraciner chez les chrétiens congolais. Au demeurant, il revient au Magistère local congolais d'en apprécier la pertinence et la justesse.

Abbé Castel BADIABO NZABA  
Archevêché de Brazzaville

## Notes:

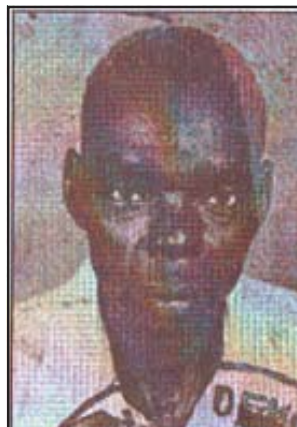
1. Paul VI dans sa Déclaration du 31 juillet 1969, à Kampala, en Ouganda, publiée dans D.C. 51, n°1546 du 16 septembre 1969, p.756.
2. Jean Paul II dans sa Déclaration du 3 mai 1980, à Kinshasa, au Zaïre publiée dans D.C. 77, n°1787 du 1<sup>er</sup> juin 1980, p. 504-505.
3. Diocèse d'Owando, Les prières incontournables. Bisambo bya ntina mpenza, n°274, Kinshasa, Saint Paul, 1990, p. 11.
4. Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, n°633.
5. Cf. Credo munukuba en vigueur dans le diocèse de Nkayi.

## IN MEMORIAM

KIMINOU BIOZI Pascal

(14 juillet 2005  
14 juillet 2009)

Voici quatre ans, jour pour jour, qu'il a plu à notre Dieu le père de rappeler, à lui, l'âme de son serviteur KIMINOU BIOZI Pascall, décédé le 25 juillet 2005, à Brazzaville. Il a été inhumé le 25 juillet 2005, au cimetière privé Bouka d'Itatolo. Pour honorer sa mémoire, ses enfants et petits-fils, invitent tous ceux qui l'ont connu, aimé et côtoyé, d'avoir pour lui, une pensée pieuse, en ce jour mémorable. A jamais, il restera toujours présent dans nos cœurs.



## Congrégation des Sœurs franciscaines missionnaires de Marie

### Sœur Angèle-Victoire Bandou a émis ses vœux perpétuels à Nkayi

L'évêque de Nkayi, Mgr Daniel Mizonzo a présidé le dimanche 7 juin 2009 à la grotte mariale de la cathédrale Saint Louis de Nkayi, la cérémonie d'émission des vœux perpétuels de Sœur Angèle-Victoire Bandou, dans la congrégation des Sœurs franciscaines missionnaires de Marie. C'était lors d'une belle messe, à laquelle participait une foule nombreuse de fidèles, en présence de la Supérieure provinciale de la Congrégation des Sœurs franciscaines pour le Cameroun et le Congo, Sœur Denise Rachelle Kamberege.



Sœur Bandou émettant ses vœux devant Mgr Mizonzo et la Provinciale de la Congrégation.

Pendant la messe, les parents de Sœur Angèle-Victoire en l'occurrence son père et sa mère ont «remis» leur fille en offrande totale à Dieu, lui demandant de «ne pas regarder en arrière», de ne plus se laisser séduire par les biens de ce monde et par les contingences, puisqu'elle avait librement choisi de suivre Jésus-Christ son seul maître. Pour aller partout annoncer l'évangile du salut, sans considération pour les peuples ou races vers lesquels elle sera envoyée, et de n'avoir que l'amour du prochain comme sentiment. Pour sa part, Mgr Mizonzo a exhorté l'impétrante à la prière assidue et à la confiance dans la personne trinitaire de Dieu, en qui se fonde aussi l'appartenance de foi à la communauté chrétienne.

Pour rappel, les Sœurs franciscaines missionnaires de Marie au Congo sont présentes dans les diocèses de Ouesso et d'Owando ainsi que dans l'archidiocèse de Brazzaville. La congrégation compte déjà de nombreuses Congolaises. Elle fonde sa spiritualité sur le service aux pauvres, à l'image du «Poverello» (le petit pauvre) d'Assise, saint François qui abandonna tous ses biens pour suivre le Christ.

Albert S. MIANZOUKOUTA

## REMERCIEMENTS

Les familles Dybantza et Maloumbi, la veuve Miantouassila née Yvonne Soungui, remercient l'archevêque de Brazzaville, les amis et connaissances pour l'assistance et le soutien multiformes qu'ils leur ont apportés lors du décès de maman Emilie DYBANTSA-MALOUMBY, survenu le 3 juillet 2009 en France. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Loukanga près de Brazzaville, le lundi 20 juillet 2009, après la messe d'enterrement célébrée en l'église Notre-Dame du Rosaire de Bacongo par le père Yvon Caleb Miantouassila (spiritain), petit-fils de la défunte.

Que son âme repose dans la paix du Seigneur!



## IN MEMORIAM

Thérèse BINDIKOU

(27 juillet 1976 - 27 juillet 2009)

Il y a 33 ans, tu remettais, chère maman Thérèse BINDIKOU, ton esprit entre les mains du Seigneur que tu as tant aimé et servi par la prière et le travail. Oui, il y a 33 ans, un soir du 27 juillet 2009, à Mfilou... Oui, engagée dans la Légion de Marie de la paroisse Ndonga Marie de Mfilou, tu as combattu le bon combat de la foi. Tu es entrée dans la joie de ton Maître. En ce jour-anniversaire de ta mort, tes parents, amis et connaissances, tes deux petites filles que tu aurais bien voulu chérir, Ilaria-Loredana Samba et Colombe-Teresina Samba te disent merci. Oui, recevoir ta visite, passer les grandes vacances à tes côtés, était une joie immense, indicible. «Dieu, tu nous donnes la vie par ta parole de vérité; tu fais de nous les premiers appelés de toutes tes créatures. (Jc 1, 18)»

Maman chérie, repose en paix!  
Ton fils, Médard SAMBA-TSINDA

# Le concert «Mandela Day» à New York parrainé par Zain, un succès international

L'événement caritatif, organisé en l'honneur de Nelson Mandela, pour son 91ème anniversaire, célèbre l'idée «que chaque individu peut œuvrer pour un monde meilleur.»

Le Président américain Barack Obama, le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon et les Ambassadeurs des Nations Unies ont soutenu le Mandela Day.

- «Une fois encore, le monde a répondu à l'appel au ralliement de ce grand leader» a déclaré Dr Saad Al Barrak, PDG du groupe Zain - Prestation époustouflante d'artistes africains et américains qui devrait attirer une audience estimée à plus d'un milliard de téléspectateurs.

New York, le 19 Juillet 2009 - Le groupe Zain, leader de la téléphonie mobile en Afrique et au Moyen-Orient est fier d'avoir, une fois de plus, parrainé le concert «Mandela Day» pour célébrer le 91ème anniversaire de Nelson Mandela. De nombreuses célébrités y étaient présentes lors du concert organisé le 18 juillet au Radio City Music Hall de New York et auquel ont pris part de nombreux artistes. L'événement devrait attirer plus d'un milliard de téléspectateurs, à travers le monde, lors de la retransmission, la semaine prochaine.

Cette cérémonie était bien plus qu'une fête et un hommage à l'un des dirigeants le plus respecté au monde. Le Mandela Day est un appel mondial à l'action - un jour pour que chaque individu reconnaisse le pouvoir qu'il a de faire la différence et de contribuer à changer, de façon positive, le monde. L'événement a lieu le 18 juillet de chaque année, date

anniversaire de Nelson Mandela. Un concert est organisé pour collecter des fonds destinés à ses œuvres caritatives. Les participants sont encouragés à consacrer 67 minutes de leur temps pour faire une différence dans leur communauté et contribuer ainsi à changer le monde autour d'eux. Les 67 minutes représentent les 67 années que M. Mandela a dévoué aux questions humanitaires.

L'événement a été soutenu par le président américain, Barack Obama, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon et une délégation d'Ambassadeurs des Nations Unies pour l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Europe.

Dans son message, le Président américain, Barack Obama a déclaré:

«L'histoire de sa vie peut être résumée en utilisant les mots de Nelson Mandela lui-même «cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que cela devienne réalité». Madiba, je tiens à vous féliciter, mais aussi à parler d'un monde où prévaut encore de grandes divisions, des conflits, des inégalités, la pauvreté et l'injustice. C'est pourquoi nous ne pouvons nous reposer. Maintenant, nous devons jouer notre partition pour servir nos communautés et faire ce qui est juste, pour combler les divisions et être passionnés et perspicaces dans notre quête du progrès humain. C'est le plus beau cadeau que nous pouvons offrir à ce grand homme, car sa vie nous enseigne que l'impossible peut être réalisé, mais seulement si les gens



Plus d'un milliard de téléspectateurs ont suivi le concert «Mandela Day».

ont le courage de changer les choses. Joyeux anniversaire Nelson Mandela.

«Nelson Mandela est l'incarnation vivante des valeurs les plus importantes des Nations Unies. Son engagement pour une Afrique du Sud démocratique et multiraciale, sa volonté de se réconcilier avec ceux qui l'ont persécuté, sont des traits d'un homme exceptionnel» a déclaré Ban Ki-moon, Secrétaire Général de l'ONU, lors de ce concert. Celui-ci a ajouté: «Nelson Mandela a laissé une empreinte durable dans nos vies. Je souhaite que nous puissions bénéficier de sa sagesse, de son travail et de son sens de l'humour pendant de nombreuses années encore. «Le PDG du groupe Zain, Dr Saad Al Barrak a commenté l'événement en ces termes: «Une fois de plus, le monde a répondu à l'appel de ce grand leader. Un homme reconnu à travers le continent africain pour son intégrité, son humilité et sa générosité. M. Man-

dela est une icône, un homme d'Etat dont le sacrifice et le leadership ont eu un impact énorme sur l'humanité. Zain est fier d'aligner ses ambitions globales et sa philosophie de responsabilité sociale avec cette noble cause».

Le Directeur Marketing du groupe et architecte de la marque, M. Tito Alai, a également offert des tickets gratuits pour le concert 'Mandela Day' à plusieurs volontaires en Afrique du Sud et à New York.

De nombreuses personnalités et stars ont apporté leur soutien lors de ces célébrations notamment l'ancien président américain Bill Clinton, Forest Whitaker, Sharon Stone et Susan Sarandon. Parmi les invités qui se sont produits sur scène figurent, entre autres, la Première Dame de France, Carla Bruni-Sarkozy (faisant ainsi une des ses rares apparitions sur scène) ainsi que le chanteur Italien Zucchero, Ambassadeur de la 46664, depuis le début de la

campagne.

L'événement fut l'occasion de réunir, sur la même scène, de grands noms de la musique africaine et américaine, sous la bannière du «Mandela Day» notamment: Yvonne Chaka Chaka, Chris Chameleon, Freshly Ground, Loyiso, Siphon Mabuse, Vusi Mahlasela, Than-diswa Mazwai, et Susanna Owiyo qui s'est produite à Londres, en 2008 lors du concert sponsorisé par Zain, pour célébrer l'anniversaire de Nelson Mandela.

Les autres artistes invités qui ont chanté lors de ce concert sont: 'Dave Stewart and Friends', Queen Latifah, Josh Groban, TLC, Cyndi Lauper, Jesse McCartney ainsi que Stevie Wonder, Aretha Franklin et Wyclef Jean, tous trois vainqueurs aux Grammy Awards. Tous les artistes ont partagé la scène avec le 'Soweto Gospel Choir'.

Le concert fut l'apogée de toute une série d'événements qui ont eu lieu à New York, pour la toute première «Journée Mandela». Parmi ces activités, signalons l'exposition sur la vie et l'œuvre de Mandela ainsi que celui des Ambassadeurs de la campagne 46664, par Ralph Applebaum et un gala de collecte de fonds au Grand Central Vanderbilt Hall.

La fondation 46664 en partenariat avec plusieurs autres partenaires et des bénévoles du monde entier, a mis sur pied une série d'événements à travers le monde, pour rendre hommage à Nelson Mandela.

## A Propos de Zain

Zain, acteur majeur des télécommunications au Moyen-Orient et en Afrique, propose des services voix et données à plus de 64,7 millions de clients actifs (au 31 mars

2009). Aujourd'hui, Zain est le 3<sup>ème</sup> plus grand opérateur mobile au monde en terme de présence commerciale, avec des activités dans 24 pays.

Zain est présent dans les pays suivants: Arabie Saoudite, Bahreïn, Burkina Faso, Gabon, Ghana, Irak, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malawi, Niger, Nigeria, Ouganda, Palestine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie.

Au Liban, la compagnie gère le réseau MTC-Touch pour le compte du gouvernement. Au Maroc, dans le cadre d'une joint venture, Zain détient 31% du capital de Wana Telecom.

La compagnie offre des services novateurs dans ses marchés tels que le Réseau Unique, premier réseau de télécommunications sans frontière au monde. Il permet aux clients de recevoir des appels et d'appeler plusieurs pays en Afrique et au Moyen-Orient gratuitement ou à des tarifs locaux. Les clients peuvent, également, recharger leurs téléphones avec du crédit téléphonique acheté dans leur pays d'origine ou dans plus d'un million de points de ventes répartis à travers 19 pays.

La marque Zain appartient exclusivement à Mobile Telecommunications Company KSC qui est cotée à la bourse du Koweït (Code bourse: Zain). Zain figure sur la liste du Financial Times Global 500 qui classe les plus grandes compagnies au monde selon leur valeur boursière.

(<http://www.ft.com/reports/ft5002008>). L'objectif de Zain est de faire partie des dix meilleures sociétés de télécommunications au monde, d'ici 2011. Pour plus d'informations, visitez [www.zain.com](http://www.zain.com) ou envoyez un courriel à [info@zain.com](mailto:info@zain.com)

## Zain a enregistré des résultats impressionnants pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009

- Sa base clientèle a augmenté de 37% passant ainsi à 69,5 millions de clients;
- Les revenus de la compagnie ont augmenté de 24% passant à 1,16 milliards de dinars soit 4,014 milliards de dollars;
- Le profit net a augmenté de 4,4 % soit 154,5 millions de dinars (533,5 millions de dollars) représentant des gains par action de 0,14 dollar;
- Les objectifs ont été atteints malgré les fluctuations des devises qui ont affecté les chiffres durant cette période de 31,3 millions de dinars soit 108,8 millions de dollars.

Koweït, le 21 Juillet 2009.

Le groupe Zain, Opérateur leader de téléphonie mobile, présent dans 24 pays en Afrique et au Moyen-Orient est heureux d'annoncer ses résultats financiers pour le premier semestre 2009 (au 30 Juin 2009). Ceux-ci indiquent une croissance impressionnante de revenus comme le montrent les indicateurs clés de performance.

Indicateurs Clés de performance pour le premier semestre 2009

Total Clients Actifs Gérés	69,5 millions soit 37% de plus
Revenus Consolidés	1,16 milliards de Dinars (4,014 milliards USD) soit plus de 24,1%
EBITDA (Résultats avant impôts)	512,2 millions de Dinars (1,77milliards USD) up 46.3%
Bénéfices nets	154,5 millions (533,5millions USD) soit plus de 4.4%
Gains par Actions	0,14 USD

Pour le premier semestre 2009, Zain a enregistré des revenus consolidés impressionnants de 1,16 milliard de dinars, soit une augmentation de 24,1 % comparé au premier semestre 2008. L'EBITDA consolidé a augmenté de 46,3 % pour la même période pour atteindre 512,2 millions de dinars (soit 1,77 milliard de dollars). Le profit net consolidé a atteint 154,5 millions de dinars (533,5 millions de dollars) soit une augmentation de 4,4 % comparé au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Les gains par actions pour les six (6) premiers mois sont de 0,14 dollars.

La croissance continue de la base clients Zain sur les deux continents où le groupe opère, se chiffre à 37 % représentant 69,5 millions de clients actifs gérés au 30 Juin 2009. Le PDG du Groupe, Dr Saad El Barrak commente: «Malgré l'environnement difficile, conséquence de la crise économi-

que mondiale, les fluctuations des devises et la compétition dans les marchés où nous opérons, sans oublier les investissements importants pour élargir le réseau, le groupe a pu réaliser des revenus et profits intéressants et réalistes pendant les 6 premiers mois. Ceci témoigne de l'excellent fonctionnement et de l'efficacité de nos services dans toutes nos opérations en Afrique et au Moyen-Orient...».

Celui-ci ajoute, «la nature et la croissance du revenu net au 1<sup>er</sup> semestre 2009 sont impressionnantes si on prend en compte qu'à la même période en 2008, nous avons enregistré un profit important de 26,6 millions de Dinars (99 millions de dollars) grâce à l'introduction en bourse de notre opération en Zambie et en dépit d'une perte en change de 31,3 millions de dollars (108,8 millions de dollars). Ceci indique que la croissance nette totale du revenu dans l'ensemble de nos opérations dépasse de loin les 4,4%. Avec la stabilisation de la fluctuation monétaire dans nos opérations en Afrique, nous espérons obtenir de meilleurs résultats financiers pour le second semestre 2009».

Dr Saad Al Barrak a tenu à souligner que durant ces dernières années, Zain a investi énormément dans l'amélioration et l'élargissement de son réseau sur les deux (2) continents, en offrant des services tels que le 'Réseau Unique'. Cet investissement a contribué à la croissance de sa base clients ainsi que celle de ses revenus. «Nous espérons obtenir des revenus considérables en 2009 mais aussi dans les années à venir, surtout avec le Réseau Unique qui est un service innovant et attrayant pour la clientèle et qui joue un rôle vital dans notre croissance» a-t-il ajouté. De plus, la société a récemment lancé le programme «Drive 1». Celui-ci verra Zain se concentrer sur les services à la clientèle ainsi que les activités commerciales. Certaines fonctions secondaires seront déléguées à des partenaires stratégiques. Ce programme se traduira par d'importantes économies et permettra à Zain d'être plus efficace et d'offrir des services avec un rapport qualité prix optimal. Ceci est déjà le cas de Zain Nigeria qui a récemment externalisé certaines de ses fonctions à Ericsson. Ce dernier s'occupe, désormais, de la gestion d'une grande partie de son réseau et ses opérations sur le terrain, son réseau sans fil et ses systèmes de soutien opérationnel. Ericsson offre ainsi ses services à plus de 4 000 sites à travers le Nigeria. «Nous espérons que 'Drive1' améliorera notre marge opérationnelle de 5 % durant les 12 prochains mois, et qu'il donnera à la société l'élan nécessaire pour saisir les futures opportunités de croissance dans les marchés où nous sommes présents» a conclu Dr Al Barrak.

L'addition de la Palestine au réseau.

Suite à la signature de l'accord entre Zain Jordanie et le groupe Paltel ainsi qu'à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du groupe, la Palestine devient le 24<sup>ème</sup> pays à

rejoindre le réseau Zain. Ses résultats ont été consolidés avec ceux de Zain pour le deuxième trimestre 2009. M. Abdel Malik Al Jaber a été désigné comme PDG de la région et la compagnie compte procéder au changement de l'image de marque de la société au troisième trimestre 2009. «La combinaison de Zain Jordanie et de Paltel crée une entité qui va générer plus d'1 milliard de dollar de revenus, 450 millions en EBITDA et 300 millions de revenus nets rien que pour 2009» a déclaré Dr Saad Al Barrak.

Analyse stratégique de ces opérations Africaines. «Zain confirme la réorganisation stratégique de ses opérations Africaines pour accroître la valeur et considère les offres permettant d'aller dans ce sens», note Dr Al Barrak, celui-ci ajoute: «Plusieurs opérateurs, tierces parties ont exprimé un intérêt pour nos opérations en Afrique. Le Conseil d'Administration de Zain étudie le sujet et prend en considération toutes les offres. Des déclarations seront faites au moment opportun».

Les résultats complets du 1<sup>er</sup> semestre seront postés sur le site [www.zain.com](http://www.zain.com) dans la section Relation Investisseur.

## A Propos de Zain

Zain est un acteur majeur des télécommunications sur les marchés émergents avec comme objectif de faire partie des dix meilleures sociétés de télécommunications au monde, d'ici 2011. Aujourd'hui, Zain est le 3<sup>ème</sup> réseau mobile, en termes de présence géographique avec des opérations dans 24 pays à travers le Moyen-Orient et l'Afrique. Zain propose des services voix et données à plus de 64,7 millions de clients actifs (au 31 mars 2009).

Zain est présent dans les pays suivants: Arabie Saoudite, Bahreïn, Burkina Faso, Gabon, Ghana, Irak, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malawi, Niger, Nigeria, Ouganda, Palestine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie. Au Liban, la compagnie gère le réseau MTC-Touch pour le compte du gouvernement. Au Maroc, dans le cadre d'une joint venture, Zain détient 31% du capital de Wana Telecom.

La compagnie offre des services novateurs dans ses marchés tels que le Réseau Unique, premier réseau de télécommunications sans frontière au monde. Il permet aux clients de recevoir des appels et d'appeler plusieurs pays en Afrique et au Moyen-Orient gratuitement ou à des tarifs locaux. Les clients peuvent également recharger leurs téléphones avec du crédit téléphonique acheté dans leur pays d'origine ou dans plus d'un million de points de ventes répartis à travers 18 pays.

La marque Zain appartient exclusivement à Mobile Telecommunications Company KSC qui est cotée à la bourse du Koweït (Code bourse: Zain). Zain figure sur la liste du Financial Times Global 500 qui classe les plus grandes compagnies au monde selon leur valeur boursière.

(<http://www.ft.com/reports/ft5002008>). Pour plus d'informations, visitez [www.zain.com](http://www.zain.com) ou envoyez un courriel à [info@zain.com](mailto:info@zain.com)

**Projet de construction d'un institut de formation technique et professionnelle, à Loudima**

**Isidore Mvouba loue la détermination des ministres namibien et congolais**

Le premier ministre, chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des privatisations, Isidore Mvouba a loué la détermination dont font montre les ministres namibien de l'éducation, Nangolo Mbumba, et congolais de l'enseignement technique et professionnel, Pierre-Michel Nguimbi, de faire aboutir le projet de construction d'un Institut de formation technique et professionnel à Loudima, dans le département de la Bouenza, au Congo.

Cette louange a été faite par le premier ministre Isidore Mvouba, le 30 juin 2009, au cours de l'audience qu'il a accordée à la délégation namibienne, en séjour de travail à Brazzaville, pour arrêter avec les experts de l'enseignement technique et professionnel, les dernières conclusions devant permettre aux parties de réaliser ce projet dont la première pierre a été posée le 1<sup>er</sup> juillet 2009, sur l'ancien site qui abrita l'école de la Swapo (Organisation des peuples africains du Sud ouest), à Loudima.

«Vous êtes les meilleurs parce que vous êtes, au niveau de l'éducation, les premiers à vous engager à mettre en œuvre les accords de coopération dans plusieurs domaines, conclus par les présidents namibien et congolais, MM Hifikepunye Pohamba et Denis Sassou Nguesso», a dit le premier ministre Mvouba. Il a estimé que cet institut va relever un défi, celui de permettre aux deux pays d'avoir des ouvriers qualifiés dans les

domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la menuiserie, des mines. Il a, en outre souhaité que des cours dans le domaine du tourisme soient dispensés aussi dans ce futur établissement scolaire, étant donné que la Namibie excelle dans cette filière, avant de demander aux ministres en charge de ce projet de respecter les délais de deux ans, pour construire cet institut dont il s'est engagé à informer les chefs d'Etat des deux pays quant à son évolution.

Expliquant au premier ministre le travail déjà réalisé par les deux parties, après la décision prise par les chefs d'Etat namibien et congolais de construire cet institut sur l'ancien site de l'école de formation des cadres de la Swapo, le ministre Nguimbi a indiqué qu'au niveau gouvernemental, la grande commission mixte de coopération entre les deux pays a inscrit ce projet, les deux gouvernements ayant déjà voté des lignes de budget pour ce projet pendant trois années (2008, 2009



Isidore Mvouba conférant avec la délégation namibienne en présence de Pierre-Michel Nguimbi.

et 2010). Au plan technique, a-t-il poursuivi, les comités de ce projet mis en place tant en Namibie qu'au Congo sont à pied d'œuvre et se sont rendus à Loudima. Les documents sont élaborés en anglais et en français et qu'un site Internet est disponible, pour donner la visibilité au projet.

La partie namibienne a déjà mis à la disposition de son ambassade 50 millions de FCfa pour ce projet, tandis que celle du Congo a dégagé 700 millions de FCfa qui serviront à réaliser quatre lots: réhabilitation du Guest House, achat des engins pour l'entretien du site, construction de la façade d'entrée et planting des arbres, a souligné Pierre-Michel Nguimbi, notifiant au premier ministre

que les conclusions de la séance de travail des deux délégations du 30 juin à Brazzaville, seront transmises aux autorités des deux pays. Le ministre Nangolo Mbumba, quant à lui, fait savoir que les délais sont respectés, avant d'interpeller les technocrates des deux ministères à œuvrer pour la réalisation de ce projet, en vue de renforcer les liens d'amitié et de coopération qui unissent la Namibie et le Congo. Rappelons que la mission de la délégation namibienne au Congo a eu lieu du 29 juin au 2 juillet 2009. Elle a connu la participation des ambassadeurs des deux pays qui sont actifs pour ce projet.

Viclaire MALONGA

**Conseil national de l'Amicale**

**Pour une meilleure redynamisation des structures de l'association**

L'Amicale (société de secours mutuels de prévoyance et de bienfaisance) a tenu son conseil national, le samedi 18 juillet 2009, à son siège habituel, au centre-ville, à Brazzaville. Ce conseil, qui a connu la participation des membres du bureau régional de l'Amicale, des bureaux sectoriels, de la commission sur la doctrine Matsouaniste, a été présidé par Pierre Mantot, président de cette Amicale.

Six points relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'association ont constitué la toile de fond de ce conseil: le compte rendu de la mission effectuée par le président national de l'Amicale; le rapport d'activités du président régional; l'organisation de la 3<sup>ème</sup> journée culturelle André Grenard Matsoua; le compte rendu des travaux de construction du forage d'eau potable au C.s.i (Centre de santé intégré) de Loumou; la situation des adhésions et des comptes mutualistes et les divers.



Pierre Mantot.

Au cours de leurs travaux, les participants ont passé au peigne fin le fonctionnement régulier des différentes structures de l'Amicale, notamment le nombre d'adhésions. A ce jour, l'association compte 6466 membres repartis entre Brazzaville, Pointe-Noire et la France. Au sujet des finances, 6.394.127.000 FCfa ont été collectés auprès des mutualistes.

Dans les divers, les participants ont suivi, avec une attention soutenue, la communication faite par le docteur Antoine Bambi Manissa, ophtalmologue, au sujet des maladies des yeux. Ce dernier a dégagé le sens de cette maladie aux multiples facettes et, a invité les patients à consulter un médecin dès la présentation des premiers signes.

Pascal BIOZI KIMINOU

**Mamadou Koulibaly, professeur ivoirien d'économie:**

**«Il est vital, aujourd'hui, que le Franc Cfa acquière une autonomie»**

Les économies des pays de la zone Franc sont très vulnérables. «Les effets provoqués par le mécanisme de fonctionnement sont asymétriques», a déclaré Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire et professeur d'économie, au cours d'un entretien accordé au «New African», un journal américain. Dans ce même entretien, Mamadou Koulibaly a fait la lumière sur les dégâts causés dans les Etats membres de la zone Franc, en raison de l'indexation de leur monnaie sur le Franc français, aujourd'hui euro.



Mamadou Koulibaly.

Dans son analyse, il lance un appel à la création d'une monnaie indépendante, sans lien avec le passé colonial. La zone du Franc Cfa est une union de coopération monétaire dont les leviers de contrôle se situent à Paris où priment les intérêts de la France. Les Etats membres de cette zone sont les pays d'Afrique occidentale et centrale. La logique qui sous-tend le fonctionnement de cette zone rappelle la manière dont les Etats de l'Europe de l'Est étaient liés à l'ex-Union soviétique, par le biais de Varsovie, à l'époque de la guerre froide. D'une manière générale, il ne faut pas oublier que la zone Franc a apporté à la France d'immenses avantages, en termes de marchés pour ses biens et services. Par exemple, les réserves de change des Etats de la zone Franc sont placées sur un compte commun du Trésor français, mais aucun pays africain n'est capable de dire quelle partie de cet argent, durement gagné, lui appartient. Seule la France a le privilège d'accéder à ces informations.

L'unité monétaire profite, donc, aux pays les plus riches et encourage l'exploitation des pays les plus pauvres. L'existence d'un système monétaire stable et unifié n'a pas conduit à l'émergence d'un système bancaire et financier efficace dans les pays africains de la zone Franc. Sur les 107 banques que comptent ces pays, 42 avaient fait faillite en 1990. Les réseaux bancaires qui se sont constitués, par la suite, dépendent des banques françaises. La France encourage les pays de la zone Franc à vivre, largement, au-dessus de leurs moyens. Cela est dû à l'influence que la France exerce sur les pays d'Afrique francophone, même si les partisans de cette politique utilisent les arguments suivants pour défendre leur position: garantie monétaire générant un afflux de capitaux, mesures d'austérité limitant le risque d'inflation et permettant de maintenir l'équilibre de la balance extérieure et la crédibilité de la monnaie. Les partisans du Franc Cfa font semblant de ne pas voir la répression politique et finan-

cière qui ont exercé les présidents français successifs sur les pays africains, lesquels ont tenté de se retirer de la zone Franc. Par ailleurs, les élites et la classe politique africaines n'ont fait qu'empirer la situation, en prétendant qu'elles ne possédaient pas les compétences nécessaires, pour gérer leur propre monnaie, de manière responsable et efficace, à l'inverse des pays occidentaux ou asiatiques. Elles se satisfont de voir les Etats africains être réduits à l'état de contribuable au profit de la France, avec 65% de réserves de change qu'ils disposent, chaque année, auprès du Trésor français. Et pourtant, les citoyens de ces pays n'ont pas la nationalité française, et n'ont pas non plus accès aux services publics dont bénéficient les autres contribuables français. Le monde est vaste: il suffit de

vouloir s'y intégrer, de façon libre et responsable, par le biais du commerce et non de l'aide étrangère qui réduit les gens à la situation des mendiants. Chaque jour, la mondialisation crée des milliers d'opportunités dont on ne tire pas profit, parce qu'on est protégé dans un système inefficace. Selon Mamadou Koulibaly, le Franc Cfa est coercitif, injuste et moralement indéfendable. Il favorise la corruption de l'Etat. Au moment des élections françaises, les pays de la zone Franc sont, sans cesse, sollicités pour donner des dons aux hommes politiques français. Ce sont ces relations qui perpétuent le monopole français dans les pays de la zone Franc, malgré la mondialisation. Sous prétexte d'aider les pays pauvres, avec l'argent du contribuable français, c'est la classe politique française et africaine qui s'enrichit de manière illicite. Cette réalité justifie à elle seule l'abandon de la zone Franc. La libéralisation économique et financière ne peut se produire avec un taux de change fixe et une zone d'influence économique créée artificiellement. L'émergence de tensions apparues au sein du système monétaire international et les crises financières de ces dernières années portent à croire que le choix du régime de taux de change dépend du système d'engagement pris auprès des autorités monétaires. Et pourtant, la restriction de la liberté des pays de la zone Franc dans le

Philippe BANZ

**Industrie**

**Bientôt une locomotive pour la Saris**

Le gouvernement congolais vient d'acquiescer, pour le compte de la société agricole de raffinage industriel de sucre (Saris Congo S.a), une locomotive pour l'acheminement du sucre et des intrants, d'une valeur de 900 millions de F.Cfa, auprès de la société chinoise Beijing Feb 77 Th Railways transportation, fournisseur agréé du C.f.c.o (Chemin de fer Congo-Océan).

Le Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé a, dans un communiqué de presse, affirmé que la locomotive étant déjà prête à être livrée au C.f.c.o, une mission s'est rendue le 21 juillet dernier, à Beijing, aux ateliers de ladite société en Chine, afin de procéder aux contrôles préalables à la réception provisoire de l'engin, conformément au contrat de fourniture signé par les deux parties, le 20 février 2008, dans la capitale chinoise. Outre la réception provisoire de la locomotive, la mission, dont le retour, à Brazzaville, est prévu pour le 29 juillet prochain, est chargée de renégocier le contrat de fourniture des pièces détachées. (Aci)

